

# COMMUNIQUÉ DE PRESSE

n° 2025 - 04

**14 janvier 2025**

## Recensement de la population du Gosier du 16 janvier au 22 février 2025

Liliane MONTOUT, Maire du Gosier informe que le recensement de la population se déroulera du 16 janvier au 22 février 2025 sur l'ensemble du territoire.

Il s'agit d'une enquête publique obligatoire qui permet de connaître le nombre de personnes vivant dans tous les territoires français et de déterminer la population officielle de la commune. Les résultats sont utilisés pour calculer la participation de l'Etat au budget des communes. Ces données servent également à comprendre l'évolution démographique de la commune et permet d'ajuster l'action publique en matière d'équipements collectifs et de moyens de transports à développer notamment.

Le maire du Gosier compte sur la participation des habitants et leur demande de réserver un bon accueil à l'agent recenseur dès lors qu'il présente sa carte officielle, nominative avec une photo.

Il est également possible de se faire recenser par internet sur le site :

[www.le-recensement-et-moi.fr](http://www.le-recensement-et-moi.fr)

Les réponses sont strictement confidentielles, elles seront remises à l'INSEE pour établir des statistiques anonymes conformément aux lois qui protègent la vie privée.

Le recensement est gratuit, ne jamais répondre aux sites qui réclament de l'argent.